



**Réunion en visio
du SNUDI-FO 22
le mardi 6 septembre
à partir de 17 heures 30**

**Que faire par rapport à la situation de mon école ?
Quelle initiative prendre en cas de non remplacement ?
J'ai un élève sans AESH, ou en attente d'IME, que faire ?
Comment refuser l'évaluation d'école annoncée par l'IEN ?
Suis-je obligé de suivre la formation constellations ?
Et toute autre question...**

En cette rentrée où le DASEN annonce les difficultés de remplacement à venir, et le ministre qu'« il faudra faire avec les moyens du bord »,

Face aux projets du gouvernement remettant toujours plus en cause notre statut d'enseignants fonctionnaires d'Etat (évaluations d'école, expérimentation marseillaise, contrat local d'accompagnement...)

**Participez à la visioconférence
organisée par le SNUDI-FO 22
le mardi 6 septembre à 17h30**

<https://us02web.zoom.us/j/85072432466>



Des dates de RIS seront prochainement communiquées. Si vous souhaitez que le SNUDI-FO 22 en organise une sur votre école, appelez au 02 96 33 94 46 ou au 06 95 76 48 14.

L'année scolaire qui débute s'annonce pire que la précédente pour les enseignants et les élèves des écoles des Côtes-d'Armor. Rien n'est fait pour remédier et empêcher que survienne à nouveau le chaos des non remplacements subi l'année dernière.

C'est dans ce contexte, alors que l'inflation ne cesse de grimper, que le président Macron évoque la fin de « l'abondance » ! Il déclare aux recteurs le 25 août que les difficultés de l'école ne relèvent pas d'une question de moyens : les enseignants apprécieront cette annonce de fin de l'abondance de postes et d'enseignants.

Mais l'abondance n'est visiblement pas la même pour tous... Le SNUDI-FO 22 rappelle que :

- la France est la première en versement de dividendes (nouveau record de 44 milliards d'€ versés au premier semestre 2022 aux actionnaires des plus grandes entreprises françaises) ;
- l'ex-ministre Blanquer a rendu plus de 600 millions d'euros à Bercy en 2020 et 2021 pendant que le gouvernement a débloqué près de 600 milliards d'euros aux entreprises et aux banques, au titre de plan de relance et autres prêts garantis ;
- les enseignants subissent 25 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2000, dont 8 % entre juin 2017 et juin 2022, depuis l'élection du président Macron !

De nouvelles fermetures de classes annoncées le 16 août

Le département prend de plein fouet la fermeture de 23,5 classes au 1^{er} septembre, soit 1,5 de plus que les décisions du DASEN en février. Des collègues se voient refuser le temps partiel ou la quotité de temps partiel nécessaires.

La création d'un poste qui n'est pas une classe

Contradictoirement aux besoins, le DASEN crée à Loudéac un poste sur le modèle du « contrat local d'accompagnement » (CLA, annonce au CTSD du 23 août), poste expérimental explosant le statut de PE. Puis après intervention du SNUDI-FO qui dénonce ce CLA qui ne répond pas aux besoins des écoles et qui rappelle que l'académie ne fait pas partie de l'expérimentation, l'IEN ne parle que d'un poste « plus de maîtres que de classes » (PDMQDC). Nous manquons de remplaçants pour assurer un enseignant dans chaque classe tout au long de l'année, mais il faudrait mettre en place un PDMQDC sur plusieurs écoles !

Des ouvertures qui ne sont pas prononcées malgré la nécessité

Après décisions de février, 17 écoles possédaient une moyenne supérieure à 25 élèves par classe (sur toute l'école ou sur la filière monolingue). En ajustements de rentrée, seules quelques unes ont arraché une aide pédagogique à l'année.

Des tentatives de division des personnels

Alors qu'en commençant par le ministre lui-même, se multiplient les tentatives de divisions et d'opposer contractuels, stagiaires et titulaires, le SNUDI-FO 22 tient à réaffirmer que ce sont les gouvernements successifs qui ont mis en place la masterisation des concours et ont supprimé la formation professionnelle pour le plus grand nombre, en plaçant des collègues sans formation ni statut devant les élèves. Le SNUDI-FO 22 demande l'arrêt de la masterisation, le rétablissement d'une formation professionnelle initiale préalable avant de prendre une classe en responsabilité.

Il rappelle son attachement indéfectible au statut et revendique la titularisation de tous les contractuels. Il revendique le recrutement massif et immédiat des centaines d'enseignants nécessaires pour qu'aucun poste ne reste vacant et que tous les remplacements soient assurés, en débutant par les 50 reçus sur liste complémentaire au CRPE 2022 dans l'académie.

Le SNUDI-FO 22 propose aux collègues de se réunir pour faire le point sur les conditions de cette rentrée, pour établir les revendications, saisir les parents d'élèves et prendre toutes les initiatives en direction des autorités pour obtenir satisfaction.